

COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

Des travailleurs et travailleuses de l'établissement Gateway East renvoyés à la maison pour s'isoler durant 14 jours

Communiqué

Le 24 janvier 2021

Le vendredi 22 janvier 2021, Postes Canada a renvoyé à la maison les travailleurs et travailleuses du quart d'après-midi de l'établissement Gateway East pour qu'ils s'isolent durant 14 jours, et ce, sur recommandation de la Santé publique de Peel. La directive a été émise en raison d'une augmentation de cas déclarés positifs à la COVID-19 au sein du plus grand établissement postal du pays.

« Nous sommes heureux de constater que les autorités de santé publique ont finalement pris la bonne décision, qu'elles ont écouté notre message, et qu'elles ont accordé la priorité à la santé et à la sécurité des travailleurs et travailleuses, déclare Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). Les travailleurs et travailleuses des postes étant en première ligne, ils permettent aux gens de rester à la maison afin d'aplanir la courbe. Cependant, cela ne doit pas se faire au détriment de leur santé et de leur sécurité. »

Le STTP continue de travailler avec Postes Canada et les autorités de santé publique pour avoir l'assurance que les protocoles en matière de santé et de sécurité sont appropriés et respectés afin de prévenir toute nouvelle éclosion et protéger les travailleurs et travailleuses. Cela veut dire veiller à ce que le nettoyage et la désinfection de l'établissement soient optimaux, que de l'équipement de protection personnel soit mis à la disposition de l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et que la distanciation physique soit respectée. Postes Canada continue d'offrir des tests rapides à l'ensemble des travailleurs et travailleuses de l'établissement postal.

Le STTP a aussi veillé à ce que les dispositions de la convention collective sur le congé de mise en quarantaine soient respectées, afin que les membres qui doivent rester chez eux soient payés pendant leur quarantaine.

« Les travailleuses et travailleurs ne doivent pas être pénalisés s'ils ont besoin de s'isoler et de se protéger. Il en va de même pour leur famille, leurs confrères et consœurs, et leur entourage, » soutient M^{me} Simpson.

« Les syndicats ont toujours lutté pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, et la pandémie a fait prendre conscience de cet enjeu à la société, observe M^{me} Simpson. Si nous voulons garantir la sécurité des lieux de travail, nous devons tous en faire une priorité. »

-30-

Information : Emilie Tobin, service des communications du STTP, 613-882-2742 ou
media@cupw-sttp.org

//dn sepb 225 / scfp 1979